

COMMUNE de
CHÂTILLON-SUR-MORIN



03 26 81 53 41

mairiechatillonsumorin@orange.fr

Monsieur le Défenseur des droits
Claude Hénon
Préfecture de la Marne
Entrée rue de Vinetz
Bureau 72
51 000 Châlons en Champagne

Chatillon-sur-Morin le 15 novembre 2021

Monsieur,

Je vous interpelle aujourd'hui en ma qualité de maire pour le problème suivant :

La région Grand-Est a financé l'installation de la fibre dans mon village de Chatillon-sur-Morin, en couvrant les deux hameaux rattachés que sont Seu et Bricot-la-Ville.

Or, malgré l'installation et la mise en service par l'intégrateur « Losange », constructeur du réseau en septembre 2020, les habitants du Bricot-la-ville ne sont toujours pas raccordés au réseau fibre.

En cause, les fournisseurs d'accès, notamment l'opérateur historique Orange qui refuse de raccorder les habitations au réseau pour la raison suivante : le Bricot-la-ville ne serait pas éligible à la fibre. C'est faux.

Voilà un an que les habitants attendent et ne comprennent pas pourquoi ils doivent attendre sans raison, alors qu'ils ont été jusqu'ici très mal desservis par l'opérateur historique Orange en débit ADSL. Ils espéraient avec la fibre tourner la page et vivre comme tous les autres habitants de la commune le haut débit.

C'est d'autant plus injuste que ce hameau du Bricot la ville n'est pas raccordé à un réseau d'eau potable, la double peine.

Il y a de la part de l'opérateur historique un véritable mépris pour ces populations, puisqu'il propose pour les faire attendre une livebox plus puissante, mais à un coût beaucoup plus cher.

J'y vois là une véritable rupture d'égalité de traitement entre les populations par les fournisseurs d'accès, rejetant un peu plus les citoyens et leurs enfants dans l'exclusion numérique. Une discrimination qui ne dit pas son nom. Se pose la question de faire suivre l'enseignement à distance à des enfants scolarisés alors que le débit ADSL est insuffisant et qu'ils pourraient y accéder en fibre si seulement Orange ou Free les raccordaient. Que vont-ils devenir si la 5eme vague Covid se confirme ?

M. le Défenseur des droits, je vous demande d'intervenir dans ce douloureux dossier et de prendre si besoin les décisions pour obliger les opérateurs à raccorder les habitants du Bricot-la-Ville.

Sachez que je suis intervenu auprès de la Communauté de communes et de la région pour essayer de résoudre ce problème de connexion à la fibre. Ces deux entités œuvrent dans le bon sens.

Je vous prie de croire, Monsieur, à ma considération.

Alain SOHIER
Maire de Chatillon sur Morin

